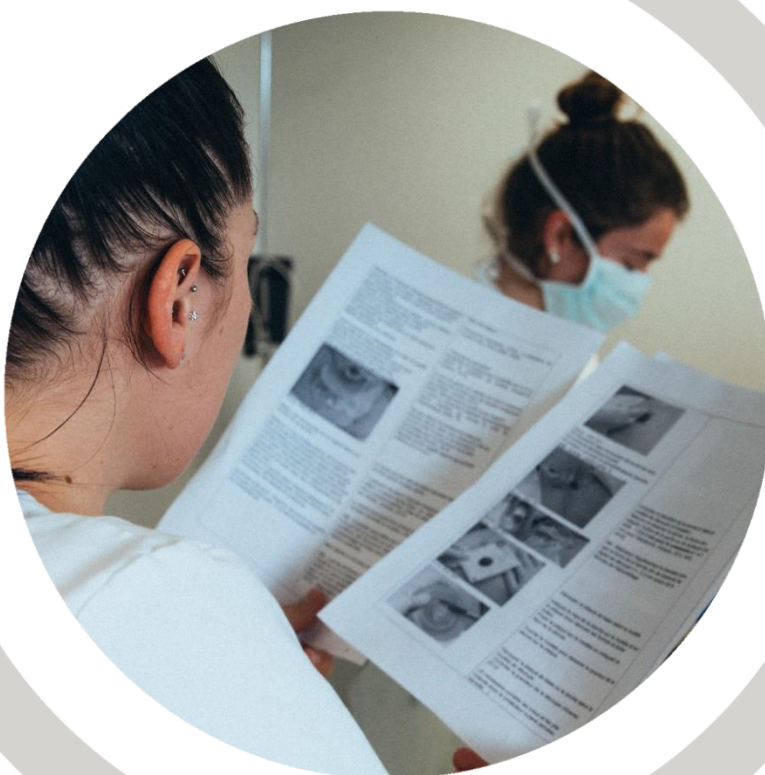


Informations générales

Formation Modules complémentaires et Maturité
spécialisée domaine santé 2025-26



Impressum

Haute école de santé Fribourg
Hochschule für Gesundheit Freiburg
Route des Arsenaux 16a
CH - 1700 Fribourg/Freiburg
+41 26 429 6000
heds@hefr.ch
www.heds-fr.ch

© Heds FR / juin 2025 / FCP

Table des matières

Présentation de la Haute école de santé Fribourg	4
Modules complémentaires et Maturité spécialisée domaine Santé	4
Finalité des Modules complémentaires et de la Maturité spécialisée domaine Santé	5
Mention bilingue	5
Organisation générale des Modules complémentaires et de la Maturité	
spécialisée domaine Santé	6
Pour la formation Modules complémentaires domaine Santé	6
Pour la formation Maturité spécialisée domaine Santé	6
Activités et objectifs de la formation	6
Activités de stagiaire pré-HES	7
Activités de communication	7
Activités de collaboration	7
Activités d'apprenant·e	7
Plan de formation	8
Organisation des expériences pratiques.....	8
Expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large	8
Expérience pratique spécifique dans des organisations et institutions socio-sanitaires	9
Projet personnel / Travail de Maturité spécialisée santé (TMS-Santé)	10
Conditions de réussite de la formation	11
Formation Modules complémentaires domaine Santé	11
Formation Maturité spécialisée domaine Santé	11
Statut de l'étudiant·e durant l'expérience pratique spécifique	12
Prescriptions en matière de santé des étudiant·es	12
Absences durant l'expérience pratique spécifique	12
Conseiller·ère aux études et médiation	12
Pour les étudiant·es en formation Modules complémentaires domaine santé	12
Pour les étudiant·es en formation Maturité spécialisée domaine Santé	12
Activités d'apprenant·e	13
Évaluations	13
Principes généraux	13
Session d'examen	13
Modalités particulières pour les étudiant·es migrant·es	13



Présentation de la Haute école de santé Fribourg

Émanation de l'ancienne « École d'infirmières » fondée en 1907, la Haute école de santé Fribourg (Heds FR) est une école membre de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). La Heds FR est officiellement reconnue par la Confédération comme étant une institution de niveau universitaire.

L'école compte aujourd'hui près de 800 étudiant-es, dont près de 520 suivent une formation professionnalisante en français ou bilingue, aboutissant à une formation Bachelor en soins infirmiers ou Bachelor et Master en ostéopathie, et plus de 280 en préparation pour une formation Bachelor dans le domaine santé¹. Outre les formations Bachelor / Master, elle déploie également ses activités dans les domaines de la recherche appliquée, de la formation continue et des prestations de services dans plusieurs domaines d'expertise (santé des populations vieillissantes, psychogériatrie, chronicité et soins dans la durée, psychiatrie et santé mentale, cardiologie, gestion des symptômes, etc.).

La Haute école de santé Fribourg collabore activement avec ses homologues du réseau suisse des HES, en particulier avec celles du domaine de la santé, ainsi qu'avec les trois autres HES fribourgeoises réunies sous l'égide de la HES-SO//FR. Elle entretient également des contacts réguliers avec les autres institutions de formation et de recherche en Suisse et à l'étranger.

[Heds FR.ch](http://Heds.FR.ch)

Modules complémentaires et Maturité spécialisée domaine Santé

Le plan de formation prévu pour les modules complémentaires dans le domaine de la Santé est également proposé aux étudiant-es qui font la maturité spécialisée domaine Santé. Quelques différences apparaissent entre ces deux populations notamment pour ce qui concerne le travail écrit à fournir :

- en effet les étudiant-es en formation Maturité spécialisée domaine Santé doivent effectuer un travail de maturité sous la responsabilité des écoles de culture générale fribourgeoises;
- alors que les étudiant-es en formation Modules complémentaires domaine Santé présentent un projet personnel écrit en lien avec leur choix professionnel futur.

¹ Tous-toutes les étudiant-es qui ne sont pas au bénéfice d'un CFC dans le domaine de la santé avec maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée santé doivent suivre des modules complémentaires avant de débiter les études Bachelor.

Dès l'automne 2011, en parallèle aux modules complémentaires, la maturité spécialisée domaine Santé est proposée sous la responsabilité des écoles de culture générale fribourgeoises qui délivrent le certificat de maturité à la fin de l'année scolaire.



Finalité des Modules complémentaires et de la Maturité spécialisée domaine Santé

La finalité des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine Santé est de permettre aux étudiant-es d'entrer en formation Bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé, par :

- l'acquisition de connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques;
- la réalisation de pratiques de travail auprès de personnes ayant des besoins de santé;
- l'expérimentation du travail en équipe et de l'organisation du travail, dans des institutions et organisations socio-sanitaires ou d'autres institutions;
- le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience et l'analyse des situations et des relations humaines rencontrées.

La formation Modules complémentaires domaine santé doit en outre permettre à l'étudiant-e de confirmer son choix d'orientation dans le domaine de la santé d'une part, et dans l'une des professions du domaine d'autre part.

Mention bilingue

Les étudiant-es ont la possibilité d'obtenir un certificat de maturité spécialisée avec mention bilingue dans le domaine de la santé ou une attestation de réussite des modules complémentaires domaine Santé avec mention bilingue.

La demande d'admission pour la mention bilingue se fait lors de l'inscription en formation. Pour la maturité spécialisée santé, l'étudiant-e doit être au bénéfice d'un certificat ECG avec mention bilingue.

Pour obtenir la mention bilingue, l'étudiant-e doit suivre et réussir l'évaluation du cours d'anatomie-physiologie ainsi qu'effectuer et valider l'expérience pratique spécifique de 8 semaines, dans la langue d'immersion. L'expérience pratique non spécifique est effectuée dans la langue maternelle.

Pour le travail de maturité ou le projet personnel, le choix de la langue est libre.

Les critères de réussite sont les mêmes que dans la filière de formation standard.



Organisation générale des Modules complémentaires et de la Maturité spécialisée domaine Santé

La formation dans les modules complémentaires et la maturité spécialisée domaine Santé s'étend sur 32 semaines et s'organise de la manière suivante :

- Cours permettant aux étudiant-es l'acquisition de prérequis théoriques et de compétences pratiques permettant de compenser la durée limitée du stage : 14 semaines dont :
 - o 4 semaines de bases théoriques et de préparation aux stages ;
 - o 10 semaines de cours pratiques.
- Expérience pratique : 14 semaines dont :
 - o 8 semaines d'expérience pratique spécifique dans des organisations ou institutions socio-sanitaires ;
 - o 6 semaines d'expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large.

Pour la formation Modules complémentaires domaine Santé

Projet personnel permettant aux étudiant-es de se positionner par rapport à leur formation future.

Pour la formation Maturité spécialisée domaine Santé

Travail de maturité spécialisée : Le Travail de Maturité Spécialisée-Santé (TMS-Santé) est défini par l'article 17 du Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les Écoles de Culture Générale du 12 juin 2003. Il consiste en l'analyse d'une situation de soins issue de l'expérience pratique spécifique de l'année de Maturité spécialisée domaine santé. Le suivi du TMS-Santé est réalisé par un-e référent-e ECG.

Activités et objectifs de la formation

Afin de définir les contenus de formation permettant d'atteindre les finalités de la formation Modules complémentaires et Maturité spécialisée domaine santé, les activités permettant d'atteindre le niveau de prérequis nécessaire au développement des rôles professionnels futurs ont été identifiés. Elles ont été regroupées autour de quatre champs d'activités :

- activités de stagiaire pré-HES
- activités de communication
- activités de collaboration
- activités d'apprenant-e

Ces champs d'activités ont été déclinés en objectifs de formation puis en contenus, en distinguant

- les contenus théoriques à enseigner ;
- les habiletés et attitudes à développer tant dans des cours pratiques (ateliers, laboratoires, pratiques simulées, etc.) que dans les activités réalisées lors de l'expérience pratique spécifique.



Activités de stagiaire pré-HES

En tant que stagiaire pré-HES, les étudiant·es effectuent leurs activités sur la base de connaissances fondamentales nécessaires aux professions de la santé et organisent leur travail de manière responsable et adaptée à l'institution dans laquelle ils-elles effectuent leur expérience pratique spécifique. Ces activités permettent de sensibiliser les étudiant·es aux exigences attendues au terme du Bachelor, liées au rôle d'expert·e dans le domaine de la santé et de manager.

Activités de communication

En tant que communicatrice ou communicateur avec des usagère·ers et leurs proches, les étudiant·es sont sensibilisé·es aux différents modes de communication et s'exercent à entrer en relation avec des personnes en tenant compte de leurs spécificités. Ces activités permettent d'initier les étudiant·es au rôle de communicatrice ou communicateur avec des personnes en santé ou non, dans les contextes particuliers inhérents aux professions de la santé.

Activités de collaboration

En tant que collaboratrice ou collaborateur à part entière dans une équipe, les étudiant·es identifient les rôles et fonctions de chacun·e, les leurs y compris, et s'engagent dans le travail en équipe. Ces activités permettent de sensibiliser les étudiant·es au rôle de collaboratrice ou collaborateur qu'elles-ils auront à développer au niveau Bachelor.

Activités d'apprenant·e

En tant qu'apprenant·es, les étudiant·es développent leurs propres stratégies d'apprentissage et de gestion de leur formation, ainsi que leur capacité à mener une réflexion approfondie et référencée sur des questions issues des expériences réalisées. Ces activités permettent d'une part de préparer les étudiant·es aux exigences des formations Bachelor, notamment leur autonomie d'apprentissage, et d'autre part d'acquérir quelques outils permettant la prise de distance sur soi.

Pour les 4 activités, des fiches de cours décrivent les objectifs, les contenus théoriques, les habilités et attitudes visées ainsi que les modalités d'évaluation. Ces fiches de cours seront remises aux étudiant·es en début de formation.

Chaque activité est évaluée.



Validation

La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur. Les attestations et/ou certificats de travail des employeurs portent sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité.

La durée et le taux d'activité font foi pour la validation.

Des expériences pratiques antérieures peuvent être reconnues lorsqu'elles ont été réalisées dans les deux ans qui précèdent l'admission en modules complémentaires.

Pour la Maturité spécialisée domaine santé, seules les expériences pratiques réalisées après l'obtention du certificat ECG sont prises en compte.

Pour les étudiant·es de maturité spécialisée, ce sont les écoles de culture générale fribourgeoises qui assument la validité de cette expérience pratique, alors que Madame Valérie Gumy-Nicolet, de la Heds FR, valide cette expérience pour les étudiant·es des modules complémentaires.

Expérience pratique spécifique dans des organisations et institutions socio-sanitaires

L'expérience pratique spécifique dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre à l'étudiant·e de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et de confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

Organisation

La durée de l'expérience pratique spécifique est de 8 semaines au total.

Les différents lieux sont mis à disposition des étudiant·es par la Heds FR. Les modalités d'attribution des places font l'objet d'une procédure déterminée par la Heds FR.

L'encadrement de l'étudiant·e est assuré par un·e professionnel·le de la santé au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) désigné·e par l'institution.



Validation

L'évaluation de l'expérience pratique spécifique est effectuée par le·la professionnel·le de santé responsable de l'encadrement de l'étudiant·e sur la base d'un document d'évaluation fourni par la Heds FR. La validation de l'expérience pratique spécifique est réalisée sur la base de l'évaluation effectuée par le·la professionnel·le de santé responsable de l'encadrement de l'étudiant·e.

L'échec à la validation de l'expérience pratique spécifique peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'une nouvelle expérience de 4 semaines.

Les étudiant·es souhaitant attester d'une expérience pratique spécifique, acquise dans les deux ans précédant le début de la formation doivent déposer une demande de validation auprès de la Heds FR. Les documents attestant de cette expérience spécifique (attestation ou certificat de travail de l'employeur) doivent être envoyés pour validation avant le 31 août 2025 à Mme Valérie Gumy-Nicolet, responsable de la formation MS-MC à la Haute école de santé Fribourg ou déposés avant le 18.12.2025 sous le portail étudiant dans IS-Academia. Dans ce document, la durée, le type de travail et le niveau de responsabilité doivent être clairement indiqués. Passé ces délais, aucune demande de validation de stage spécifique ne sera accordée.

Projet personnel / Travail de Maturité spécialisée santé (TMS-Santé)

Projet personnel pour la formation Modules complémentaires domaine Santé

Le projet personnel a pour objectif de permettre à l'étudiant·e de :

- s'informer afin d'affiner son choix professionnel ;
- faire preuve d'une attitude active et autonome face à son orientation future ;
- se positionner dans son choix (ce que je sais, ce que je sais faire, ce que je suis, ce que je veux être) ;
- évaluer ses aptitudes personnelles et adapter son parcours de formation ;
- exercer son aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer de l'information ;
- exercer son aptitude à présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche.

Le projet personnel est validé sous forme d'un travail écrit qui sera suivi d'une présentation orale. Les critères d'évaluation du travail écrit sont précisés dans un document fourni par la Heds FR. Les critères d'évaluation de la présentation orale servent également à l'évaluation des aptitudes personnelles.

Travail de Maturité spécialisée-santé (TMS-Santé) pour la formation Maturité spécialisée domaine santé

Pour les étudiant·es de maturité spécialisée, un accompagnement dans l'élaboration de ce travail est assuré par les professeur·es de l'école d'appartenance. La documentation, concernant le travail de maturité spécialisée domaine Santé et les informations utiles, sont fournies par les écoles.



Conditions de réussite de la formation

Formation Modules complémentaires domaine Santé

Les modules complémentaires sont réussis aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir validé tous les cours ;
- avoir validé l'expérience pratique spécifique ;
- avoir validé son projet personnel ;
- avoir validé l'expérience pratique non spécifique.

Une attestation de réussite des modules complémentaires est remise à l'étudiant·e. Elle précise aussi si l'étudiant·e a été soumis·e à la préadmission en filière régulée. Elle fait partie intégrante du dossier d'admission en bachelor.

Échec à la formation Modules complémentaires domaine Santé

L'étudiant·e qui échoue aux modules complémentaires peut les suivre à nouveau une seule fois. Un nouvel échec aux modules complémentaires conduit à l'exclusion définitive de la formation.

Formation Maturité spécialisée domaine Santé

L'acquisition du titre de maturité spécialisée domaine santé est soumis aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir acquis une note supérieure ou égale à 4.0 à l'examen final ;
- avoir validé l'expérience pratique spécifique ;
- avoir acquis une note supérieure ou égale à 4.0 au travail de maturité spécialisée santé (TMS) ;
- avoir validé l'expérience pratique non spécifique.

Échec à la formation Maturité spécialisée domaine Santé

L'étudiant·e qui échoue à la maturité spécialisée peut suivre à nouveau une seule fois le cursus de formation. Un nouvel échec conduit à une exclusion définitive de la formation.

Les écoles de culture générale gardent la responsabilité globale de la maturité spécialisée domaine Santé, notamment pour l'information, la communication et le suivi des étudiant·es (proviseur·e de référence dans l'ECG responsable). Elles sont compétentes pour les réclamations et les éventuels recours se présentant dans le cadre de la formation.



Statut de l'étudiant·e durant l'expérience pratique spécifique

Lors de l'expérience pratique spécifique, les étudiant·es ont un statut de stagiaire. Le·La stagiaire participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine selon les horaires de la personne qui l'encadre. Il·Elle effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de nuit. Le·La stagiaire a en principe congé les jours fériés.

Prescriptions en matière de santé des étudiant·es

Des directives en matière de santé sont définies dans la foire aux questions (FAQ) sur le site internet de la Heds FR. Chacun et chacune est prié de s'y référer.

Absences durant l'expérience pratique spécifique

En cas d'absence jusqu'à 3 jours, l'étudiant·e avertit le lieu de pratique. Dès 4 jours consécutifs d'absence, l'étudiant·e fait parvenir un certificat médical à la responsable de la formation.

Conseiller·ère aux études et médiation

Pour les étudiant·es en formation Modules complémentaires domaine santé

Durant les études, des personnes sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos études.

- Pour les questions en lien avec la formation modules complémentaires : Madame Valérie Gumy-Nicolet, bureau 2.02, T 026 429 60 36, valerie.gumy-nicolet@hefr.ch
- Pour les questions sur le déroulement de la formation Bachelor en soins infirmiers et ses conditions d'admission : Madame Deborah Büchli, bureau 5.26, T 026 429 60 46, deborah.buechli@hefr.ch
- Pour les questions sur le déroulement de la formation Bachelor et Master en ostéopathie et ses conditions d'admission : Monsieur David Bonjour, bureau St-Justin, T 026 429 60 64, david.bonjour@hefr.ch

Pour les étudiant·es en formation Maturité spécialisée domaine Santé

Pour les étudiant·es effectuant la maturité spécialisée les professeur·es sont à votre disposition pour vous soutenir dans vos études, notamment :

- Pour des questions sur le déroulement de la formation :
Madame Françoise Steffes, T 026 305 65 14, francoise.steffes@edufr.ch
Madame Mélanie Sudan, T 026 305 98 95, melanie.sudan@edufr.ch
Monsieur André Maurer, T 026 662 01 24, andre.maurer@gyb.ch
- Pour des questions en lien avec la formation maturité spécialisée domaine Santé :
Madame Valérie Gumy-Nicolet, T 026 429 60 36, valerie.gumy-nicolet@hefr.ch



Activités d'apprenant·e

Durant la formation, différents outils pédagogiques et stratégies d'apprentissage vous seront proposés en vue de développer votre autonomie d'apprentissage.

Évaluations

Principes généraux

Chacun des 4 champs d'activités est évalué. Les modalités d'évaluation sont déterminées dans le plan d'études de la Heds FR. La réussite des modules complémentaires et de la maturité spécialisée domaine Santé est une condition d'entrée en Bachelor.

Session d'examen

La Heds FR organise une seule session d'examen. Elle a lieu en fonction du plan d'études.

Les 4 champs d'activité font l'objet d'un examen général évalué en fonction de critères et validé selon la notation de 1 à 6, 6 étant la meilleure note et 4.0 étant défini comme le seuil de suffisance.

Les évaluations sommatives sont obligatoires. En cas d'absence justifiée lors d'une évaluation, la Heds FR décidera de la forme de l'évaluation de remplacement.

En cas de travaux non rendus dans les délais, sans justification, d'absence non justifiée ou de tricherie, y compris le plagiat, une note insuffisante est attribuée.

De plus amples informations sur les modalités d'évaluation pour les modules complémentaires et la maturité spécialisée domaine Santé seront données en cours d'année.

Modalités particulières pour les étudiant·es migrant·es

Les évaluations des modules se déroulent dans la langue des cours. Les étudiant·es migrant·es ou les personnes qui n'ont pas suivi la scolarité du degré secondaire I en français (cycle d'orientation), bénéficient d'un temps supplémentaire de 30 % lors des examens écrits (sur table) et lors du temps de préparation à un examen oral. Ils·Elles peuvent également utiliser un dictionnaire de langue en papier pendant les examens (dictionnaire électronique non accepté). Il en va de même pour les étudiant·es souffrant de dyslexie (sur présentation d'un certificat).